

SAGE DE L'AULNE
COMMISSION LOCALE DE L'EAU
RÉUNION DU 13 JANVIER 2010

1. La CLE du SAGE de l'Aulne s'est réunie à Châteaulin le 13 janvier 2009, sous la présidence de Mme Chantal Simon-Guillou, vice-présidente du Conseil Général du Finistère, en présence du sous-préfet de Châteaulin, M. Olagnon.
2. L'ordre du jour était le suivant :
 - État d'avancement du SAGE de l'Aulne
 - Méthodologie proposée pour la relance de l'élaboration du SAGE
 - Études prioritaires pour l'élaboration du SAGE
 - Réactivation des commissions thématiques
 - Questions diverses.
3. **État d'avancement du SAGE de l'Aulne** – Le SDAGE – schéma directeur pour l'aménagement et la gestion – du bassin Loire-Bretagne fixe des objectifs de bon état pour les différentes composantes du bassin versant de l'Aulne (cours d'eau, canaux, retenue St Michel, Aulne souterraine, Aulne maritime et rade de Brest) à des échéances variant entre 2015 et 2027. Six enjeux majeurs ont été identifiés lors de l'état des lieux pour le SAGE de l'Aulne, à savoir :
 - *La restauration de la qualité de l'eau pour la production de l'eau potable* : une évolution tendancielle positive a été notée pour la qualité de l'eau, avec toutefois un risque d'eutrophisation (pollution par excès de nutriment) du canal et une sensibilité persistante du bassin versant pour la production d'eau potable notamment en période d'étiage.
 - *L'accroissement des débits d'étiage*, qui passe par la gestion optimisée des lâchers, l'objectif de 2.15 m³/s à Châteauneuf du Faou devant être respecté d'ici 2015.
 - *Préservation du potentiel biologique*, qui passe par l'inventaire des zones humides, la réalisation de documents d'objectifs Natura 2000, le programme de restauration des cours d'eau (Ellez, Aulne et affluents, Hyères) et l'adaptation des lâchers pour respecter les populations de moules perlières.
 - *Rétablissement de la libre circulation du saumon atlantique et des autres migrateurs* (continuité écologique des milieux).
 - *Maintien de l'équilibre écologique de la rade de Brest* et protection des usages littoraux.
 - *Le risque inondation*, un COPIL (comité de pilotage) ayant été créé dès 2002 avec notamment les communes les plus concernées (Châteaulin, Pleyben, St Coultz, Châteauneuf, Gouézec, Port-Launay).

Entre 1998 et 2008, un nombre non négligeable d'études ont été menées pour permettre l'élaboration du SAGE avec notamment l'état des lieux – 2003 - et l'élaboration d'un scénario tendanciel – 2005 - permettant de déterminer l'évolution des paramètres en l'absence d'actions correctrices. Les actions envisagées n'ont pas toutes fait l'objet d'un consensus avant l'interruption en 2006 de l'élaboration du SAGE. La reprise du processus d'élaboration requerra notamment la mise à jour des études pertinentes passées, et la discussion des actions envisagées ne faisant pas consensus.

4. **Méthodologie proposée pour la relance de l'élaboration du SAGE** – La CLE a décidé par consensus que la relance de l'élaboration du SAGE devait passer d'une part par la mise à jour de l'état des lieux et la révision du scénario tendanciel avec la prise en compte des

nouveaux objectifs fixés par le projet de SDAGE 2010-2015¹ et l'évolution de la réglementation, les aménagements réalisés depuis 2005, la mise à jour des données principales et la vérification de la cohérence des évolutions initialement prévues au regard des mises à jours – tâche confiée à l'EPAGA² - et d'autre part par l'élaboration du SAGE proprement dite, par la construction d'un social d'actions consensuelles et l'identification d'actions thématiques complémentaires, tâches confiées à un bureau d'étude. Le financement de ces interventions serait discuté au sien de l'EPAGA, qui devrait prochainement réunir les parties prenantes.

5. **Définition des études prioritaires** – La CLE a décidé que quatre études seraient considérées comme prioritaires, à savoir :
- *Le ralentissement dynamique des crues* (étude retenue par le COPIL Inondations le 3 décembre 2009)
 - *Les Zones humides* : leur mode de gestion actuel et pistes d'améliorations possibles en termes de gestion et d'impact sur les inondations
 - *L'estimation des flux de nitrates* à l'échelle du bassin versant en vue de l'élaboration d'actions de lutte contre les pollutions diffuses et d'un plan d'action nitrates
 - *L'élaboration du SAGE* (dernier trimestre 2010).

Ces études qui consistent essentiellement en l'actualisation d'études antérieures seraient confiées à des bureaux spécialisés, pour un coût prévisionnel HT de l'ordre de 150.000 € pour les crues y compris la dimension investissement, de 20.000 € pour les zones humides, 40.000 € pour les nitrates et 20.000 € pour l'élaboration du SAGE. 40.000 € iraient en outre à la mise au point d'un *réseau complémentaire à l'existant de suivi de la qualité des eaux*. Les propositions d'études ont été validées à l'unanimité, sauf pour les Nitrates (2 contre, 1 abstention).

6. **Réactivation des commission thématiques** – La CLE a décidé de reconduire les commissions thématiques préexistantes, à savoir :
- « *Aulne de qualité, qualité de territoire* » avec comme contenu les objectifs 2015 de qualité, eau potable, zones humides, poissons ...
 - « *Culture et gestion du risque* » : inondations, sécheresses, pollutions accidentelles, respect des règles par les particuliers et les collectivités, protection des périmètres de captage, éducation des populations
 - « *Développement durable et valorisation économique* » : industrie, agriculture, usages domestiques liés à l'eau, impact touristique lié à l'eau, conchyliculture et pêche professionnelle, qualité de la rade.

Les membres de la CLE seront priés d'indiquer les Commissions où ils souhaitent siéger. Une commission supplémentaire inter-SAGE Aulne-Elorn sera par ailleurs constituée, qui pourra par exemple traiter de l'impact de l'Aulne en rade de Brest.

7. **Questions diverses** – La Présidence souhaite que la CLE se réunisse en divers points du bassin versant, et est donc à la recherche de salles accessibles aux handicapés pouvant l'héberger à l'avenir.

Jean-Victor Gruat, 13 janvier 2010.

¹ http://www.eau-loire-bretagne.fr/sdage_et_sage/sdage_2010_2015#sdage

² Établissement public d'aménagement et de gestion du bassin versant de l'Aulne, structure porteuse retenue par la CLE. Quatre communes seulement - Châteauneuf-du-Faou, Pleyben, Port-Launay et Châteaulin – ont adhéré à l'EPAGA.



A la tribune, de g. à d. N. Bernard, EPAGA; C. Simon-Guillou; D. Olagnon, sous-préfet de Châteaulin; C. Bellin, 1er vice-président